



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/C.1/46/22
22 novembre 1991
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS
ET FRANCAIS

Quarante-sixième session
PREMIERE COMMISSION
Point 68 de l'ordre du jour

EXAMEN DE L'APPLICATION DE LA DECLARATION SUR LE
RENFORCEMENT DE LA SECURITE INTERNATIONALE

Lettre datée du 18 novembre 1991, adressée au Secrétaire
général par les Représentants permanents des Etats-Unis
d'Amérique et des Pays-Bas auprès de l'Organisation des
Nations Unies

Nous avons l'honneur de communiquer ci-joint le texte, en anglais et en français, de la Déclaration sur les transformations pacifiques et démocratiques à l'Est, émise le 9 novembre 1991 par la Communauté européenne et ses Etats membres et par les Etats-Unis d'Amérique (voir annexe).

Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 68 de l'ordre du jour de la quarante-sixième session.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent du
Royaume des Pays-Bas

(Signé) Robert J. VAN SCHAİK

L'Ambassadeur,

Représentant permanent des
Etats-Unis d'Amérique

(Signé) Thomas R. PICKERING

Annexe

DECLARATION SUR LES TRANSFORMATIONS PACIFIQUES ET
DEMOCRATIQUES A L'EST, EMISE LE 9 NOVEMBRE 1991,
A LA HAYE, PAR LA COMMUNAUTE EUROPEENNE ET LES
ETATS-UNIS D'AMERIQUE

Nous, la Communauté européenne et ses Etats membres et les Etats-Unis, soutenons les citoyens des nouvelles démocraties d'Europe centrale et orientale ainsi que de l'Union soviétique et de ses républiques dans les efforts de reconstruction de leurs sociétés et de leurs économies sur une base démocratique, après des décennies de dictature et de déclin. Nous réaffirmons notre volonté de les assister alors qu'ils font face aux défis qu'ils devront surmonter dans la voie vers la démocratie et l'économie de marché.

Un des défis majeurs réside dans le traitement des diversités ethniques et des droits des personnes appartenant à des minorités nationales. La diversité ethnique a enrichi de manière considérable les Etats membres de la Communauté européenne et les Etats-Unis. En Europe centrale et orientale ainsi qu'en Union soviétique et dans ses républiques, toutefois, le communisme avait supprimé les aspirations légitimes de ceux qui cherchaient à exprimer et exercer leurs droits de l'homme et leurs libertés fondamentales. Nombre d'Etats de la région sont maintenant confrontés à la resurgence de tensions interethniques pouvant mener à l'intolérance ethnique, au nationalisme agressif et à d'autres dangers. Le problème se présente à l'heure actuelle de la façon la plus aiguë et la plus dangereuse en Yougoslavie, où les bénéfices des réformes démocratiques n'ont pas encore été pleinement réalisés. Il existe également ailleurs et menace de saper les progrès vers la démocratie et la prospérité dans tous les pays de la région.

Les risques de tension interethniques et de nationalisme agressif susceptibles de déstabiliser les démocraties naissantes de la région pourront le mieux être abordés par le biais de l'adhésion aux principes et engagements énoncés à travers le processus de la CSCE, réaffirmés entre autres, à la récente réunion à Genève des experts sur les minorités nationales. Comme nous avons pu le constater en Yougoslavie, le non-respect de ces principes et engagements ne peut conduire qu'à la tragédie et à la souffrance humaine.

Nous souhaitons en particulier souligner que la liberté politique n'est pas la cause de tels problèmes, mais plutôt la précondition nécessaire à la réalisation de solutions durables dans un esprit de compromis et de tolérance mutuelle.

Nous lançons un appel aux gouvernements et aux citoyens de la région pour se joindre à eux en confirmant ouvertement et publiquement leur soutien aux normes de la CSCE, et plus spécifiquement :

a) Le règlement des différends en conformité avec les valeurs, les principes et les pratiques démocratiques;

b) La confiance dans le dialogue et la négociation plutôt que l'usage de la force pour résoudre des différences politiques. L'usage de la force en la matière est tout à fait inacceptable et résultera dans l'isolement international de ceux qui y recourront;

c) Le respect de toutes les frontières existantes, tant internes qu'externes, et la volonté de les changer uniquement par des moyens pacifiques et avec l'accord des parties concernées;

d) La reconstruction des sociétés sur la base de la démocratie et de l'état de droit, y compris, plus particulièrement des pratiques démocratiques tels des élections libres et équitables, des processus juridiques appropriés, la liberté des médias et l'encouragement de la tolérance et de la compréhension transculturelle. La démocratie n'est pas seulement fondée sur le principe de la règle majoritaire, mais également sur la protection des droits de l'homme fondamentaux de ceux qui sont minoritaires;

e) La protection des droits de l'homme, avec le plein respect de l'individu, y compris le traitement équitable et égal des membres des minorités nationales;

f) Le respect du droit et des obligations internationales, ainsi que des valeurs, principes et engagements énoncés à travers le processus de la CSCE, spécialement ceux contenus dans l'Acte final d'Helsinki, de la Charte de Paris et des documents de Copenhague, Genève et Moscou.

Nous notons que la pleine observation et mise en oeuvre de tous les principes et engagements de la CSCE et le respect de la diversité des minorités dans un esprit de tolérance sont essentiels pour le développement de relations étroites, coopératives et mutuellement bénéfiques dans la nouvelle Europe.

Comme la CSCE l'a proclamé de manière catégorique et irrévocable à Moscou, le respect des droits de l'homme fondamentaux dans chaque Etat de la CSCE constitue une préoccupation légitime pour la communauté de la CSCE. Ces principes se situent en effet au niveau des premières obligations d'un gouvernement responsable. Les citoyens et gouvernements d'Europe centrale et orientale ainsi que de l'Union soviétique et de ses républiques devraient réaliser le fait que le respect de ces principes sera fondamental pour le développement de nos relations.

